

États financiers

**OFFICE DE LA QUALITÉ
ET DE LA RESPONSABILITÉ
EN ÉDUCATION**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 25 juin 2025

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec les informations correspondantes de 2024

	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie	3 081 442 \$	3 037 195 \$
Placements affectés : fonds affecté par le Conseil (note 2 b))	11 049 494	10 149 737
Débiteurs (note 3 a))	1 583 861	473 398
	<u>15 714 797</u>	<u>13 660 330</u>
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 3 b))	3 124 690	1 987 417
Revenus différés	75 696	56 905
	<u>3 200 386</u>	<u>2 044 322</u>
Actifs financiers nets	12 514 411	11 616 008
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	426 816	685 252
Immobilisations corporelles (note 5)	223 157	229 985
	<u>649 973</u>	<u>915 237</u>
Engagements (note 6)		
Dépendance économique (note 11)		
Passif éventuel (note 12)		
Excédent accumulé (note 2)	<u>13 164 384 \$</u>	<u>12 531 245 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



_____, président



_____, directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations correspondantes de 2024

	2025 Budget (note 10)	2025 Réel	2024 Réel
Revenus :			
Ministère de l'Éducation :			
Versements d'allocation de base (note 11)	31 630 197 \$	30 963 317 \$	26 840 185 \$
Revenus d'intérêts (note 2 b))	–	682 263	769 487
Autres revenus	–	287 440	271 265
	<u>31 630 197</u>	<u>31 933 020</u>	<u>27 880 937</u>
Charges :			
Services et frais de location	15 406 437	14 375 680	12 616 993
Salaires	15 246 862	16 096 244	14 437 193
Transport et communication	203 124	157 509	151 312
Fournitures et matériel (note 5)	773 774	670 448	590 137
	<u>31 630 197</u>	<u>31 299 881</u>	<u>27 795 635</u>
Excédent de l'exercice	–	633 139	85 302
Excédent accumulé, au début de l'exercice	12 531 245	12 531 245	12 445 943
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	12 531 245 \$	13 164 384 \$	12 531 245 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe (note 2 a))		2 114 890 \$	2 381 508 \$
Affectation interne (note 2 b))		11 049 494	10 149 737
		<u>13 164 384 \$</u>	<u>12 531 245 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations correspondantes de 2024

	2025 Budget (note 10)	2025 Réel	2024 Réel
Excédent de l'exercice	– \$	633 139 \$	85 302 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(85 332)	(118 014)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	116 777	92 160	117 410
	116 777	6 828	(604)
Acquisition de charges payées d'avance	–	(426 816)	(685 252)
Utilisation de charges payées d'avance	–	685 252	599 400
	–	258 436	(85 852)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	116 777	898 403	(1 154)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	11 616 008	11 616 008	11 617 162
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	11 732 785 \$	12 514 411 \$	11 616 008 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations correspondantes de 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent de l'exercice	633 139 \$	85 302 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, sans effet sur la trésorerie	92 160	117 410
	<u>725 299</u>	<u>202 712</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(1 110 463)	(305 774)
Créditeurs et charges à payer	1 137 273	423 022
Revenus différés	18 791	18 145
Charges payées d'avance	258 436	(85 852)
	<u>1 029 336</u>	<u>252 253</u>
Investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(85 332)	(118 014)
Investissement :		
Variation nette du fonds affecté par le Conseil	(899 757)	(965 855)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	44 247	(831 616)
Trésorerie au début de l'exercice	3 037 195	3 868 811
<u>Trésorerie à la fin de l'exercice</u>	<u>3 081 442 \$</u>	<u>3 037 195 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'« Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* (juin 1996). Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario. L'Office s'acquitte de ce mandat au moyen de tests et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les revenus différés comprennent les honoraires à l'égard des tests qui seront administrés au cours des exercices à venir. Les revenus seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les biens seront fournis.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	De 3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable ou lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'offre de biens et de prestation de services de l'Office. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus de test et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. À la clôture de l'exercice, le solde se composait de la trésorerie qui s'est élevée à 2 991 442 \$ (3 065 353 \$ en 2024) et des certificats de placement garanti assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,23 % (5,00 % en 2024) et échéant en janvier 2027 (échéant en janvier 2025, en 2024) qui se sont élevés à 8 058 052 \$ (7 084 384 \$ en 2024). Selon la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* (juin 1996), la *Directive concernant les organismes et les nominations* et la *Loi sur l'administration financière*, l'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	10 149 737 \$	9 183 882 \$
Affectation d'autres revenus	281 256	265 714
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	682 263	769 487
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(63 762)	(69 346)
Solde à la fin de l'exercice	11 049 494 \$	10 149 737 \$

3. Débiteurs et créditeurs et charges à payer

a) Débiteurs

Un paiement de transfert du montant suivant est inclus dans les débiteurs :

	2025	2024
Ministère de l'Éducation	1 339 815 \$	392 571 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Débiteurs et créditeurs et charges à payer (suite)

b) Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent les montants suivants au titre des services rendus dans le cadre normal des activités :

	2025	2024
Ministère des Services au public et aux entreprises	318 852 \$	335 384 \$
Ministère de l'Infrastructure	29 071	–
Conseils scolaires ontariens	1 161 976	549 874
Collège Conestoga	597 678	–
	2 107 577 \$	885 258 \$

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs avant qu'elles ne soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2025	2024
Charges payées d'avance	222 012 \$	280 922 \$
Charges payées d'avance – détachements	204 804	404 330
	426 816 \$	685 252 \$

5. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 192 443 \$	986 567 \$	205 876 \$	206 420 \$
Mobilier et agencements	365 172	347 891	17 281	23 565
	1 557 615 \$	1 334 458 \$	223 157 \$	229 985 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté dans les charges liées aux fournitures et au matériel pour l'exercice à l'étude s'élève à 92 160 \$ (117 410 \$ en 2024).

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu de certains contrats de location-exploitation qui arriveront à échéance le 31 décembre 2026. Selon les conditions de ces contrats de location, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2026	598 446 \$
2027	453 081
	<hr/>
	1 051 527 \$

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, les placements affectés par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au prorata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2024.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 26 juin 2024.

11. Dépendance économique

L'Office tire la quasi-totalité de ses revenus du ministère de l'Éducation sous forme de versements d'allocation de base. La capacité de l'Office de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dépend du soutien financier continu du ministère de l'Éducation.

12. Passif éventuel

L'Office a été désigné comme défendeur dans une procédure judiciaire pour rupture de contrat présumée. L'issue du litige étant incertaine, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers pour cette affaire. L'Office continuera d'évaluer la probabilité et le montant éventuel de tout passif futur lié à cette affaire.